



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

algériens

Question écrite n° 15751

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la position du Gouvernement relative aux autorisations d'asile et de séjour accordées aux Algériens. Les attentats quotidiens organisés en Algérie contre la société civile ont tué plusieurs milliers de citoyens. La situation politique est toujours aussi tendue et critique. Malgré l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme du 1er octobre 1997, les reconduites à la frontière n'ont pas cessé. Et les Algériens opposés au pouvoir en place actuellement ou seuls rescapés de familles sauvagement assassinées sont renvoyés dans leur pays et risquent d'être les nouvelles victimes de cette situation de barbarie. Un moratoire visant à suspendre les reconduites en Algérie a été expressément demandé par de nombreuses associations de défense des droits de l'homme et par des milliers de citoyens français. Tout en préservant la sécurité de la France, il lui demande s'il ne serait pas préférable d'attendre une amélioration de la situation politique en Algérie pour renvoyer les Algériens vivant actuellement en France.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'intérieur sont très attentifs à la situation des Algériens menacés par le terrorisme. L'appréciation des risques encourus par ces derniers doit se faire, au cas par cas, conformément à la convention de Genève et à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et aux dispositions sur l'asile territorial récemment introduites dans la loi du 25 juillet 1952. Il n'est pas possible, en effet, de considérer que la menace serait générale et toucherait toute personne de l'ensemble du territoire algérien. En outre, il serait dommageable pour l'Algérie de la priver de ses élites, c'est-à-dire de celles et ceux qui peuvent lui permettre de construire son avenir, au-delà des drames actuels. Il n'est donc pas envisagé de mettre fin par principe à toute mesure d'éloignement concernant les Algériens, un examen particulier de chaque situation individuelle étant effectué.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15751

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3228

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4820